

FICHE DE RÉFÉRENCE RAPIDE : LES 42 RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE L'ACVA SUR LES VÉTÉRANES

** Toutes les références aux « femmes » incluent les femmes en service et les vétéranes.*



- R1. Recherche spécifique aux femmes** – Financement de la recherche à long terme (MDN/FAC, GRC, ACC, alliés)
- R2. Hommage national** – Créer une œuvre d'art nationale en l'honneur des vétéranes (ACC)
- R3. Excuses** – Présenter des excuses aux femmes pour la culture permissive en matière de traumatismes sexuels liés au service militaire (GC, MDN/FAC)
- R4. Rapports annuels** – Présenter des mises à jour annuelles pendant cinq ans sur l'Initiative pour la santé des femmes (MDN/FAC)
- R5. Conditions secondaires résultant de traumatismes sexuels liés au service militaire** – Accroître la flexibilité dans l'évaluation des conditions associées (ACC)
- R6. Réadaptation holistique** – Permettre un accès simultané à tous les types de soutien nécessaires (ACC)
- R7. Système de suivi des blessures** – Développer un système de données sur la santé des femmes à des fins de recherche (MDN/FAC, ACC)
- R8. Conditions spécifiques aux femmes** – Mieux définir, documenter et former le personnel (MDN/FAC, ACC)
- R9. Dossiers médicaux à la libération** – Fournir à chaque membre une copie de son dossier lors de la libération (MDN/FAC)
- R10. Spécialistes en santé des femmes** – Financer l'accès et reconnaître les diagnostics (MDN/FAC, ACC)
- R11. Avis de nouvelles conditions** – Informer lorsque de nouvelles conditions deviennent indemnisable (MDN/FAC, ACC)
- R12. Accès au niveau des bases** – Assurer la disponibilité de prestataires formés en santé des femmes (MDN/FAC)
- R13. Entraînement physique et grossesse** – Offrir un soutien spécialisé avant et après la grossesse (MDN/FAC)
- R14. Équipements adaptés** – Renouveler uniquement les contrats pour des équipements adaptés au corps des femmes (MDN/FAC)
- R15. Compétence culturelle** – Embaucher du personnel formé aux besoins en santé des femmes militaires (MDN/FAC)
- R16. Liste de conditions présomptives** – Inclure les conditions et les expositions spécifiques aux femmes (ACC).
- R17. Registre des expositions aux substances chimiques** – Créer une plateforme pour soutenir les demandes d'indemnisation (MDN/FAC, ACC)
- R18. Méfloquine** – Identifier et examiner les risques reproductifs des médicaments antipaludéens (GC)
- R19. Mise à jour des Lignes directrices sur l'admissibilité au droit à la pension et de la Table des invalidités en appliquant l'ACS Plus** – Moderniser et éliminer les biais fondés sur le sexe (ACC)
- R20. Liste des opérations historiques** – Recenser les opérations associées aux conditions touchant les femmes (MDN/FAC, ACC)
- R21. Accès à la formation de transition** – Permettre aux membres en service d'y participer (MDN/FAC, ACC)

- R22. Recherches sur les risques à la libération** – Étudier les troubles musculosquelettiques, la santé mentale, la fertilité et les écarts liés au sexe/genre (MDN/FAC, ACC)
- R23. Recherche sur les obstacles à la transition** – Financer de la recherche sur les transitions de carrière des femmes (ACC)
- R24. Services de garde flexibles** – Élargir les options de services de garde avec les provinces (MDN/FAC)
- R25. Allègement des cotisations au RSSFP** – Prendre en charge les cotisations au RSSFP pour la première année de transition (GC)
- R26. Logements réservés aux femmes** – Contribuer à des logements réservés uniquement aux vétéranes (GC, ACC)
- R27. Accès sans domicile fixe** – Assurer l'accès aux services pour les vétéranes sans domicile fixe (ACC)
- R28. Sensibilisation des vétéranes en situation d'itinérance** – Repérer, soutenir et orienter de manières proactives les vétéranes en situation d'itinérance (ACC)
- R29. Soutien aux femmes vivant seules** – Veiller à ce que les femmes vivant seules ne soient pas désavantagées (ACC)
- R30. Réduction de la retraumatisation** – Éliminer l'obligation de raconter plus d'une fois des événements traumatiques (ACC)
- R31. Approches sensibles aux traumatismes** – Exiger une formation approfondie pour tout le personnel d'ACC (ACC)
- R32. Résultats publics de l'ACS Plus** – Divulguer les impacts des programmes et les changements issus de l'ACS Plus (ACC)
- R33. Soutiens aux familles** – Assouplir les critères d'admissibilité pour l'accès des familles aux services (ACC)
- R34. Embaucher des vétéranes et des vétérans** – Accroître l'embauche et appliquer l'ACS Plus au recrutement (ACC)
- R35. Sensibilisation aux prestations** – Identifier les obstacles, informer les membres en transition (MDN/FAC, ACC)
- R36. Groupe consultatif ministériel** – Établir un groupe pour les vétéranes des FAC et de la GRC (ACC)
- R37. Sous-comité des femmes** – Créer un sous-comité au sein du comité directeur conjoint (FAC, ACC)
- R38. Répertoire des programmes** – Maintenir une liste des programmes destinés aux femmes aux fins de référence (ACC)
- R39. Soutien par les pairs réservé aux femmes** – Mettre en place un programme et un réseau dédié (MDN/FAC, ACC)
- R40. Signalement de l'inconduite sexuelle militaire** – Établir un mécanisme indépendant et les ressources nécessaires (MDN/FAC)
- R41. Soutien à la transition relatif aux traumatismes sexuels liés au service militaire** – Déployer du personnel du MDN dans les centres de transition (MDN/FAC, ACC)
- R42. Définition de « en service »** – Réviser pour les prestations d'invalidité à l'égard du service en temps de paix (MDN/FAC, ACC)

Référence suggérée : *Fiche de référence rapide : Les 42 recommandations du rapport de l'ACVA sur les vétéranes* [Ressource]. Décembre 2025. Centre for Social Innovation and Community Engagement in Military Affairs (SICEMA), Université Mount Saint Vincent, Halifax, Canada.